



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale aux Droits des femmes
et à l'égalité entre les femmes et les hommes**

Direction régionale aux Droits des femmes
et à l'égalité entre les femmes et les hommes

Affaire suivie par : Rachida Lemmaghti

01 82 50 43 29/ 06 15 58 45 96

rachida.lemmaghti@paris-gouv.fr

Paris, le 30 avril 2021

Le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris

à

Mesdames et Messieurs les présidents et directeurs
des organismes à but non lucratif spécialisés dans
la prise en charge des auteurs de violences conjugales

Objet : Appel à projets pour la création d'un second centre de prise en charge des auteurs de violences conjugales (CPCA).

P.J. : le document de présentation des lignes directrices de l'appel à projets, la charte d'engagements et la notice de dépôt des candidatures.

Mesdames, Messieurs

La prévention et la lutte contre les violences conjugales constituent une priorité de l'égalité entre les femmes et les hommes qui est la Grande cause du quinquennat. Face à la gravité et à l'ampleur du phénomène de ces violences, tous les moyens d'action doivent être activés. C'est pourquoi, lors du Grenelle des violences conjugales, le Gouvernement a pris l'engagement de développer la prise en charge des auteurs de violences **pour prévenir le passage à l'acte et lutter contre la récidive**. Il s'agit ainsi de protéger plus efficacement les femmes victimes de ces violences et leurs enfants.

Les confinements mis en place dans la période d'état d'urgence sanitaire ont amplifié les violences conjugales. Pour faire face à cette situation, deux nouveaux dispositifs ont été déployés. Ainsi, afin de maintenir et de faciliter le recours à l'éviction de l'auteur de violences conjugales **un dispositif exceptionnel de recherche de solutions d'hébergement temporaire** a été mis en œuvre. En outre, un **numéro d'écoute, « Ne frappez pas » (08.019.019.11)**, à destination des auteurs ou potentiels auteurs, et de leur entourage, a été installé.

Ces dispositifs ont été complétés par le **déploiement de centres de prise en charge des auteurs de violences conjugales (CPCA)**. Fin 2020, un premier appel à projets a permis le déploiement de **18 centres, dont un en Ile-de-France**. Afin de doubler la couverture territoriale de ces dispositifs, un second appel à projets est lancé sous l'égide du ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances.

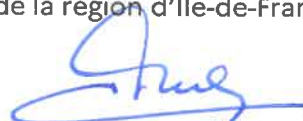
Je vous prie de trouver en pièces jointes toutes les modalités de cet appel à projets.

J'attire votre attention sur le fait qu'il s'agit soit d'un **renforcement de l'existant, soit de la création d'un centre**. En outre, votre proposition devra être accessible au niveau régional, via des antennes ou des partenariats et compléter **l'offre du premier centre francilien de suivi et de prise en charge des auteurs** porté par l'Association Régionale pour l'Insertion, le Logement et l'Emploi (ARILE).

Les dossiers de candidature à l'appel à projet devront être déposés au plus tard **le 23 mai 2021 sur la plateforme démarches simplifiées**.

Mes services, via la Direction régionale aux Droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes, se tiennent à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche.

Le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris



Marc GUILLAUME